

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.09.512

Tarifs 2018 des  
redevances du  
service public de  
l'assainissement non  
collectif (SPANC)

**LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie BIDOIRE

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

### Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Catherine PEREZ à Françoise COUTANT, Dominique PEREZ à Sabrina AFGOUN, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

### Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

### Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017****DELIBERATION  
N° 2017.09.512**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DAURE**TARIFS 2018 DES REDEVANCES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Seuls les usagers sont soumis à une redevance et participent, en complément des subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne, aux recettes du service.

Actuellement, les tarifs appliqués aux usagers sont ceux votés par les ex-intercommunalités dont ils dépendaient à savoir :

	Ex Grand.Angoulême	Ex CdC Vallée de l'Echelle	Ex CdC Charente Boëme Charraud	Ex CdC Braconne Charente
Contrôle conception	95,00 €	155,00 €	100,00 €	200,00 €
Contrôle réalisation	55,00 €		50,00 €	
Contrôle vente	75,00 €	50,00 €	70,00 €	60,00 €
Contrôle bon fonctionnement	20€/an périodicité:10 ans	20€/an périodicité: 5 ans	9€/an périodicité: 7 ans	60€/contrôle périodicité: 5 ans
Contrôle conception suite diagnostic de bon fonctionnement			37,00 €	

Les conclusions du groupe de travail assainissement amènent à proposer **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, une annualisation de la redevance de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une harmonisation de cette redevance, de la fréquence de passage ainsi que des tarifs des prestations annexes et du règlement du service.

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 21 septembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'ABROGER** les délibérations tarifaires relatives au service public de l'assainissement non collectif prises par les ex intercommunalités avant la fusion.

**D'APPROUVER** la mise en place d'une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

**DE PRECISER QUE :**

- l'annualisation ne s'applique qu'aux installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle,
- la fréquence des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif retenue est de **8 ans**,
- le tarif annuel de la redevance d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement est de **15,00 €**,
- cette redevance sera émise avec la facture d'eau potable.

**D'ARRETER** les tarifs des autres redevances forfaitaires comme suit :

- Pour les installations neuves :
  - contrôle de conception : **100,00 €**,
  - contrôle de réalisation : **60,00 €**,
  - contrôle dans le cadre d'une vente immobilière : **70,00 €**.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>12 octobre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>12 octobre 2017</b>